



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Réorganisation des services locaux des domaines

Le groupe de travail du 28 septembre 2016 portait sur la réorganisation des services locaux des domaines hors RIF, Corse et DOM.

Le projet de la direction :

➤ LA GESTION :

➔ Au niveau départemental :

SLD (Services Locaux des Domaines) dans tous les départements avec à sa tête le RDPIE. Ces services conserveront leurs missions actuelles, hors dossiers complexes qu'ils traiteront tout de même en amont et en aval de l'intervention des PGD (cf. plus bas) et qui seront signés par le DDFIP.

➔ Au niveau régional

Création d'une équipe RRPIE dans les 11 régions avec possibilité d'ouvrir les postes de RRPIE ou d'adjoint à des compétences extérieures à la DGFIP. C'est le cas des RRPIE Normandie et Auvergne-Rhône-Alpes qui vont être pourvus par l'accueil, en Position Normale d'Activité PNA, de deux ingénieurs des Ponts, Eaux et Forêts.

Création de PGD (Pôles de Gestion Domaniale) dans les 11 régions, avec à sa tête le même encadrant que le SLD régional, et qui traitera des dossiers complexes. Les agents actuellement en SLD DRFIP bénéficieront d'une priorité sur ces postes.

Les **SLD régionaux** assureront en plus de leurs missions, un rôle de soutien et d'animation des SLD des DDFIP de la région.

La direction estime à 30 % la charge de travail des SLD qui sera transférée au PGD. Bien qu'elle reconnaisse que ce soit un chiffre moyen avec de grandes disparités, aucune réponse ne nous est fournie sur le calibrage réel de ces SLD et les conséquences sur les emplois.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédock 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



- **L'ÉVALUATION** : création de 59 Pôles d' Évaluations Domaniales - PED :
- 31 pôles mono-départementaux (dont 15 en RIF, Corse et Dom).
 - 28 pôles pluri-départementaux.

Cf. page 4 – projet d'implantation des PED

La CFTC a fait remarquer à la DG les incohérences des rattachements : marchés différents, forte augmentation des trajets et surtout des temps de parcours (Avignon-Briançon 3h34 - 315 km par l'autoroute, 4h29 - 250 km sinon).

Malgré cette remarque, la DG n'a pas l'intention de revoir sa copie, opposant même que les évaluations pourraient se faire du bureau comme ce serait déjà souvent le cas, selon ses dires...

Pour la CFTC, quelle crédibilité la DGFIP peut elle avoir, face aux consultants, aux agents immobiliers, aux experts privés et surtout face au juge en tant que commissaire du gouvernement en évaluant un bien, surtout bâti, non visité ?!

La DG avait pourtant annoncé une réorganisation pour renforcer et conforter la mission évaluation.

La CFTC a demandé l'instauration d'antennes dans les départements qui n'auront pas de PED, ce qui permettrait de résoudre les problèmes de distance et de connaissance des marchés locaux, en conservant, au moins pour partie les évaluateurs de ces départements qui seraient rattachés au PED. La direction refuse en opposant que ce serait revenir au système actuel.

Conscients que le relèvement des seuils (annoncé pour le 1^{er} janvier 2017) et la décision de ne plus traiter les dossiers « officieux » ferait revoir à la baisse les effectifs des brigades, la CFTC a demandé si la DG avait aussi, à l'inverse, tenu compte des fusions de communes leur permettant de dépasser le seuil de 2 000 habitants, de l'augmentation des distances et des temps de trajets sur les PED pluri-départementaux ?

A cette question pratique et concrète, la DG n'a apporté aucune réponse.

De plus, le relèvement des seuils en acquisition, homogène à 200 000 €, n'aura pas le même impact dans les grandes agglomérations et pour les petites communes.

- **Les règles de mutation** : elles doivent être validées au groupe dédié du 5 octobre et mises en application à compter du mouvement du 1^{er} septembre 2017

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédéc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



- **Cadres A** : ce seront des postes à profil. Tout cadres A exerçant actuellement des fonctions d'évaluateurs devra faire une demande de mutation ; pour le PED s'ils veulent suivre la mission :
 - ✓ Les évaluateurs exerçant déjà sur la RAN du PED bénéficieront d'une priorité. Toutefois, si le nombre de demandes prioritaires excède le nombre d'emplois créés, c'est la règle de l'ancienneté administrative qui s'applique,
 - ✓ les autres évaluateurs devront faire une demande de mutation au profil sur le PED de leur choix.Les évaluateurs pourront aussi postuler, au profil, sur les postes des PGD de leurs choix.
- **Cadres B** : ils sont et ils restent affectés en direction. La direction nous assure qu'ils feront partie du PED dans les départements qui en sont pourvus.

Pour la DG cette réorganisation n'a pas pour but de réduire les effectifs même si les services des domaines participeront comme les autres à l'effort général.

La CFTC n'est pas dupe, le transfert de missions au PGD en gestion, le relèvement des seuils et l'abandon des dossiers officiels motivera des suppressions de postes.

Malgré l'insistance de la CFTC, aucune indication n'a été donnée sur les répercussions de cette réorganisation en terme d'emplois. Le service RH a indiqué que les règles de mutation seraient traitées lors du GT RH du 5 octobre et la « volumétrie » lors du CTR du 24 novembre.

Pour la CFTC, ces suppressions concerneront :

- les collègues des SLD et les cadres B évaluateurs situés dans des départements qui n'ont pas de PED. En effet, s'ils veulent suivre leur mission, ils devront participer au mouvement national, sans priorité, puisque ce sont des postes « direction » et non fléchés au niveau national.
- les collègues évaluateurs A ayant moins d'ancienneté administrative, pour lesquels la direction ne prévoit que le bénéfice des garanties offertes en cas de suppression de poste qui leur permettrait de rester, a minima, sur leur commune en qualité d'ALD.

En ce qui concerne le volet indemnitaire, il reste à définir... Quand la direction aura « plus de recul sur les métiers » !

Compte tenu du nombre de questions restées sans réponses, la CFTC constate sur le sujet des Domaines une forte dégradation du dialogue social. Si des réorganisations sont en cours, la moindre chose est d'informer en toute transparence les personnels concernés. Nous sommes actuellement loin du compte.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédéc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Projet d'implantation des PED

La direction a annoncé que ce projet avait été mûrement réfléchi et que les éventuelles modifications ne se feraient qu'à la marge.

PED Pluri-départementaux		Ressorts
14	Caen	14 - 50 - 61
17	La Rochelle	17 - 16
21	Dijon	21 - 89
25	Besançon	25 - 39 - 70 - 90
28	Chartres	28 - 41
30	Nîmes	30 - 48
31	Toulouse	31 - 09 - 32 - 65
33	Bordeaux	33 - 24 - 47
35	Rennes	35 - 22
37	Tours	37 - 36
38	Grenoble	38 - 26
42	St-Etienne	42 - 07 - 43
44	Nantes	44 - 85
45	Orléans	45 - 18
49	Angers	49 - 53 - 72
51	Châlons-en-Champagne	51 - 08 - 10
54	Nancy	54 - 55
60	Beauvais	60 - 02
63	Clermont-Ferrand	63 - 03 - 15
64	Pau	64 - 40
66	Perpignan	66 - 11
71	Mâcon	71 - 58
76	Rouen	76 - 27
81	Albi	81 - 12 - 46 - 82
84	Avignon	84 - 04 - 05
86	Poitiers	86 - 79
87	Limoges	87 - 19 - 23
88	Epinal	88 - 52

PED Mono-départementaux		Ressorts
1	Bourg-en-Bresse	01
6	Nice	06
13	Marseille	13
29	Quimper	29
34	Montpellier	34
56	Vannes	56
57	Metz	57
59	Lille	59
62	Arras	62
67	Strasbourg	67
68	Colmar	68
69	Lyon	69
73	Chambéry	73
74	Annecy	74
80	Amiens	80
83	Toulon	83

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédéc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com